REGLEMENT de

DU CLERMONTRAIL 2027

Ce règlement a été élaboré dans le but d'assurer le bon déroulement du Clermontrail organisé le samedi 6 février 2027 par l'Association Sportive Athlétic Club Clermontois.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, il s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jeudi 31 Janvier 2026.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site https://www.athletic-club-clermontois.fr/.

- **Article 1 : organisateur**

Athlétic Club Clermontois 7 rue du Général Pershing 60600 CLERMONT

- **Article 2 : Date, horaires, circuits, matériel, parking.**

Le ClermonTrail se déroulera le 6 février 2027. Il est composé de 2 épreuves chronométrées et d'une marche.

- 10 km marche (*départ 14h00*).
Cette épreuve n'est pas chronométrée, aucun classement ne sera effectué.
Le but de cette épreuve est de découvrir le Clermontois.

- 10 km course (*départ 17h30*).
Cette épreuve est chronométrée. Un tour par coureur.

- 20 km course (*départ 16h30*).
Cette épreuve est chronométrée. Un tour par coureur.

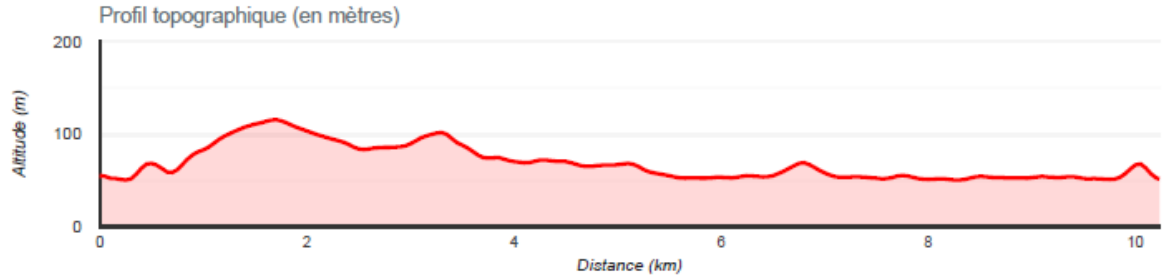
Le départ et l'arrivée se situent à la salle André Pommery 118 Av. des Déportés, 60600 Clermont

Circuit
Le parcours est à la fois sur routes et chemins.
Le tracé est exigeant, il est conseillé à chacun la plus grande vigilance dans la gestion de son effort.

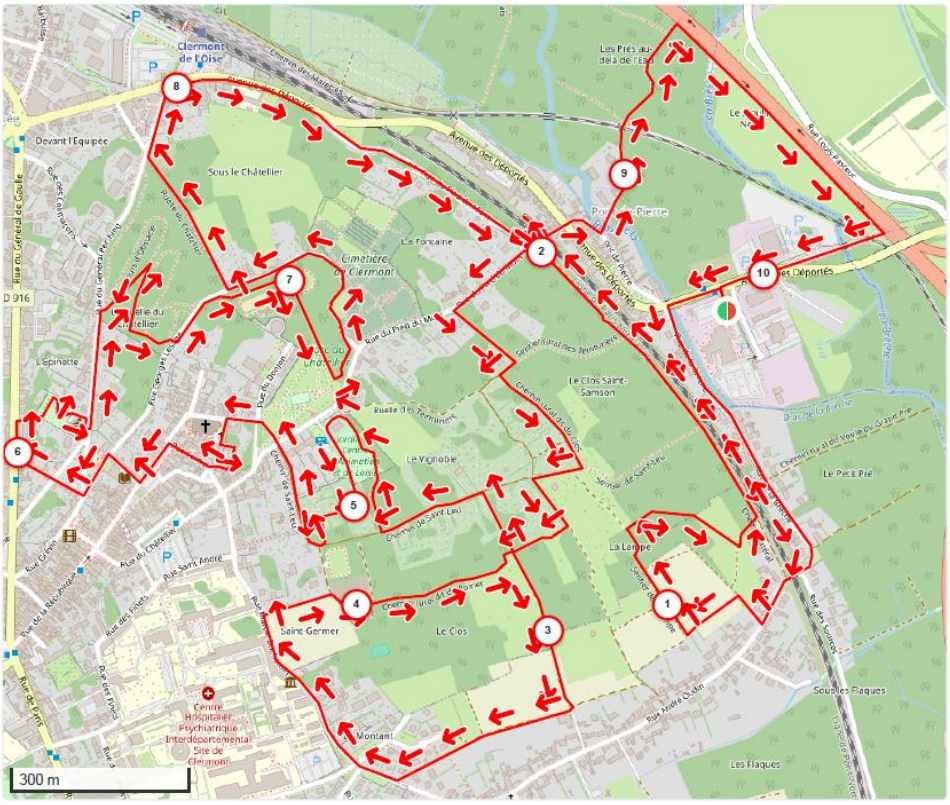
10 km marche :



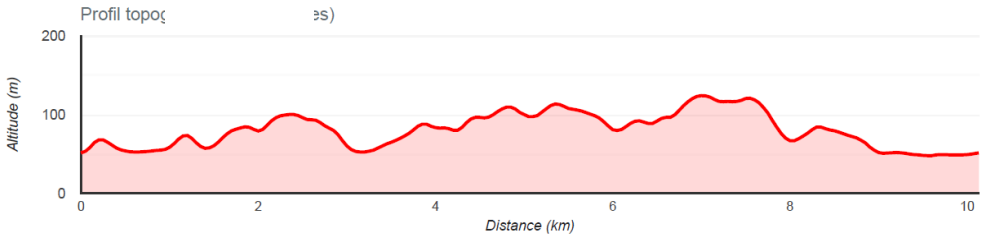
Marche 10 km CLERMONTRAIL 2027



10 et 20 km Trail : (*20 km = 2 boucles*)



Marche 10 km CLERMONTRAIL 2027



<u>Dénivelé positif</u> (*à titre indicatif*) :

- <u>10 km marche **D+ 135 m**</u>
- <u>10 km trail : **D+ 250 m**</u>
- <u>20 km trail : **D+ 500 m**</u>

ATTENTION pour les courses 10 et 20 km, une barrière horaire est mise en place : 20H
Matériel obligatoire : Les épreuves étant nocturnes, une lampe frontale ou pectorale est obligatoire pour y participer.

Pour la marche, il n'y a pas de chronométrage, les marcheurs évolueront sous leur propre responsabilité.

Vestiaires, Consigne : Pas de vestiaires, ni consigne.

Parking : Les participants pourront se garer dans les rues sans gêner la circulation.
Le nombre de places étant limité, privilégiez le covoiturage.

- **Article 3 : Conditions d'inscription (Distances - Catégories - Tarif)**

 - **Catégorie d'âge**

- 10 km marche : ouvert à tous
- 10 km course : Catégorie Cadet (te) à Master (*à partir de 2011*)
- 20 km course : Catégorie Cadet (te) à Master (*à partir de 2011*)

 - **Cas de la marche (*non chronométrée*)**

 - **Pour les mineurs(es)**

La participation à la marche est soumise à la fourniture par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une autorisation parentale. Un modèle est disponible en annexe 1 de ce règlement.

 - **Pour les majeurs(es)**

Aucune disposition particulière n'est nécessaire.

 - **Cas de la course chronométrée**

P.P.S. et Licences sportives :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive F.F.A. (*Athlé Compétition, Running, Entreprise, Pass Running*), en cours de validité le jour de la manifestation.

- Soit d'un P.P.S. (Parcours de Prévention Santé), datant de moins de trois mois à compter de la date de la manifestation. (https://pps.athe.fr).

 - **Inscriptions**

Les inscriptions se feront uniquement par internet via le site de notre partenaire adéorun (*paiement sécurisé par CB*). Jusqu'au 03 février 2027 à 23:59:00
AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

 - **Tarification des courses (tarification - nombre de dossards disponibles)**

- 10 km marche : 10 €
- Courses : 499 places disponibles :
- 10 km course : 12 €
- 20 km course : 21 €

+ frais de plateforme d'inscription en ligne

- **Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation.

- **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF via la FFA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être responsable en cas d'accident ou défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

- **Article 6 : Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, l'association des sauveteurs de l'Oise assure les secours avec des moyens logistiques nécessaires (*ambulances, quads, civières …*). Les services du SDIS 60 et la gendarmerie seront avertis de l'événement.

- **Article 7 : Chronométrage et dossard**

 - **Chronométrage**

Le chronométrage se fera électroniquement par puce pour les courses.
La puce fixée sur le dossard ou à la chaussure, permettant d'enregistrer le passage du concurrent et de déterminer le classement général de chaque épreuve ainsi que les classements par catégorie sera à restituer à l'arrivée.

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles ou porte-dossard.

 - **Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité.
ATTENTION pour les inscriptions après le 30/01 les dossards ne seront disponibles que le jour de la course.
Pour les autres :

- Jeudi 04/02/27 : magasin Les foulées à St Maximin jusqu'à 18h00
- La veille de la course :
 - Marche et Course : Vendredi 05/02/27 de 16h à 19h au garage DOGOCHO 59 Rue de Paris, 60600 Clermont
- Le jour de la course :
 - Marche et Course : samedi 06 Février dès 12h00 et jusqu'à 30minutes avant le départ à la salle André Pommery 118 Av. des Déportés, 60600 Clermont

Attention, pour les dossiers incomplets, aucun dossard ne sera remis.

- **Article 8 : Classement et récompense**

Chaque concurrent recevra un cadeau lors du retrait du dossard.

Des récompenses seront offertes aux trois premiers et premières de chaque course (*10 km et 20 km*) au scratch.

Remise des récompenses dès 18h30 pour le 20 km et 18h45 pour le 10 km.

- **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (*jusqu'à l'arrivée des secours*). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

- **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, pris à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaire.

- **Article 11 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure (intempéries, pandémie.) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (sauf frais du prestataire).

- **Article 12: Éco-Responsabilité**

Le Clermontrail se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité.
Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- Ne pas jeter vos déchets au sol (*tube de gel énergétique et emballages divers*) ;
- Respecter l'environnement (*faune, flore,* …) tout au long du parcours ;
- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- S'inscrire en ligne.

Annexe 1

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Demeurant :

Agissant en qualité de : père mère tuteur/tutrice

Autorise mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

À participer à **la Nuit du Clermontrail** qui se déroulera le **06/02/2027**.

Fait à :

Le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du Responsable Légal